

Sommaire

- 31 janvier 2013 :
Grève dans l'enseignement
professionnel public **P 1 & 2**
- 31 janvier 2013
Journée d'action
dans la Fonction publique
..... **P 2**
- Comité technique
interministériel du
20/12/2012..... **P 3 & 4**
- Lettre au ministre du SNES,
SNEP et SNUEP-FSU **P 4**
- Grève de la faim
des sans-papiers lillois **P 5**
- De la RGPP à la MAP :
communiqué du SNUEP-FSU
..... **P 5**
- BO n°1 du 3 janvier 2013
Promotions corps-grade **P 5**
- Lettre au ministre
Demande d'audience sur
la situation de Christian
Marion, PLP, licencié en
2010 par le ministère de
l'Éducation nationale..... **P 6**
- BO n°2 du 10 janvier 2013
Traitements et indemnités,
avantages sociaux **P 6**
- L'enseignement catholique
doit respecter la neutralité
de l'enseignement !..... **P 7**

APPEL À LA GRÈVE LE 31 JANVIER 2013 DANS L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

**COMMUNIQUÉ SNUEP-FSU,
SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT
ÉDUC'ACTION, SUD ÉDUCATION**

11 janvier 2013

Lors de la réunion de l'interfédérale de la Fonction publique du 9 janvier, la SNUEP-FSU, Solidaires et la CGT ont décidé d'un appel à la grève pour la journée du 31 janvier.

Dans le cadre des revendications portées par l'interfédérale, nos organisations syndicales (SNUEP-FSU, SNEP-FSU, SNETAP-FSU, CGT éducation, SUD éducation, ...) entendent faire de cette journée d'action un moment fort de mobilisation dans l'enseignement professionnel public. Pour cela, elles appellent l'ensemble des personnels des lycées agricoles, LP, LPO, SEP et EREA à la grève le 31 janvier et à participer massivement aux initiatives locales de mobilisation (rassemblements, manifestations, assemblées générales...)

Les projets ministériels à travers la loi de refondation de l'École ne remettent pas en cause la réforme du Bac Pro 3 ans. Pire, certaines orientations, comme le pilotage des cartes de formation professionnelle par les régions, font peser de graves menaces sur l'enseignement professionnel public initial sous statut scolaire, sur les personnels et sur les élèves.

Lors de cette journée de grève et de manifestations, nos organisations syndicales continueront à dénoncer :

- le transfert de compétences de l'État vers les régions en matière d'orientation, de formation professionnelle initiale et du traitement du décrochage scolaire ;
- suppressions de postes et de sections, avec notamment le transfert des formations initiales sous statut scolaire vers l'apprentissage ;
- les dégradations des conditions d'enseignement et de travail des personnels avec la réforme du BAC PRO en 3 ans et l'imposition du mixage des parcours et des publics voulu par les Régions ;
- la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF). Nous exigeons un retour à des diplômes nationaux seuls garants des qualifications.

Avec l'ensemble de la Fonction publique, nos organisations porteront aussi la nécessité de développer l'emploi public, de revaloriser nos métiers et nos salaires, d'en finir avec la mise en place du jour de carence.

L'exigence d'une réelle valorisation de l'enseignement professionnel public doit se concrétiser enfin dans les actes des ministères de l'Éducation nationale et de l'agriculture.

Nos organisations syndicales se retrouveront rapidement après le 31 janvier pour envisager les suites à donner à cette action. Nouveau de relancer l'apprentissage au niveau V et IV. Les régions, avec l'accord de l'État,

→→

→→ poursuivent le développement du mixage des publics (scolaire, apprentis, stagiaire) dans une même classe et le mixage des parcours afin de maintenir l'offre de formation en apprentissage. Elles se tiennent prêtes à redévelopper les DIMA et donc l'apprentissage avant 16 ans, lorsque le ministre décide de maintenir ces dispositifs pour les jeunes de 15 ans, remettant ainsi en cause insidieusement l'âge de la scolarité obligatoire.

Ces orientations politiques vont contre l'objectif de démocratisation du lycée et contre la volonté affichée du ministère de réduire les inégalités scolaires qui sont for-

tement corrélées aux inégalités sociales. Elles auront des conséquences néfastes en termes d'élévation du niveau de qualification des jeunes et à terme font craindre une déclinaison régionale des objectifs assignés par la nouvelle loi orientation.

Tout transfert de compétences concernant l'enseignement professionnel sous statut scolaire serait vécu par la profession comme une nouvelle attaque contre cet enseignement. Les personnels de LP, LPA, SEP, SEGPA, EREA attendent toujours une politique ambitieuse pour la formation professionnelle initiale, une réelle revalorisation de leur métier et de leur salaire et une amélioration de leurs

conditions de travail.

L'intersyndicale de l'enseignement professionnel public demande donc aux ministres de réaffirmer le rôle de l'Éducation Nationale et du Ministère de l'Agriculture dans le développement du service public de la formation professionnelle initiale sous statut scolaire, par un pilotage fort et par un plan de développement ambitieux de ces formations. Elle lui demande de mettre enfin en œuvre, une autre politique pour l'enseignement professionnel public scolaire, pour ses élèves et pour ses personnels. ■

*Communiqué CGT, SNUEP-FSU,
Solidaires*

du 19/12/2012

LE JEUDI 31 JANVIER 2013

UNE JOURNÉE D'ACTION

DANS LA FONCTION PUBLIQUE

POUR PESER SUR LES NÉGOCIATIONS

Les organisations syndicales CGT, SNUEP-FSU, Solidaires, de la Fonction publique ont fait le point sur l'agenda social et les discussions en cours.

Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels,

Si elles notent des améliorations dans la qualité du dialogue social,

Si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle,

Elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous. Cela est inacceptable.

• **Sur l'emploi**, les créations – qui vont dans le bon sens – dans cer-

tains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui contiennent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction publique.

• **Sur les salaires et le pouvoir d'achat**, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistantes, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

• **Le jour de carence**, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics.

A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisa-

tions syndicales CGT, SNUEP-FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire
- Conforter et développer la Fonction publique et les services publics
- Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- L'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements,...).

Une nouvelle réunion unitaire est prévue au niveau national le 9 janvier prochain. Le présent appel constitue une base qui, à cette occasion, pourra permettre un élargissement éventuel à d'autres organisations. ■

La SNUEP-FSU avait déjà regretté de prendre connaissance du projet stabilisé de loi d'orientation et de programmation de l'École sur les sites d'information en ligne ; or, hier c'est la presse qui a dévoilé la répartition académique des dotations de postes pour la rentrée 2013. Le dialogue social érigé en méthode pour la refondation de l'École par le Ministre de l'Éducation nationale aurait-il du plomb dans l'aile ?

Nous rappelons ici l'exigence d'un dialogue serein et constructif, le respect du rôle des organisations syndicales représentatives à qui les personnels ont accordé leur confiance.

Notre système éducatif mis à mal par les politiques menées ces dernières années a besoin de changement. Cela nécessite des transformations profondes. Pour la SNUEP-FSU, un projet de loi d'orientation et de programmation doit donc fixer des perspectives ambitieuses pour tous les jeunes, de la maternelle à la fin du lycée. La démocratisation du système éducatif, la réussite de tous sont à ce prix. Et les attentes sont fortes aussi bien de la part des parents, des personnels de l'Éducation que de l'ensemble de la société.

La SNUEP-FSU considère qu'un certain nombre d'orientations de ce projet de loi vont dans le bon sens mais ne font qu'entamer les ruptures indispensables avec la loi de 2005. Citons par exemple, la confirmation des 60 000 créations d'emplois et les 150 000 recrutements annoncés ; l'objectif affiché d'élever le niveau de qualification et de réduire les inégalités, la priorité à l'école primaire, avec notamment « plus de maîtres que de classes », la scolarisation à l'école maternelle et la fin de l'apprentissage junior pour les jeunes de moins de 15 ans.

La SNUEP-FSU se félicite que l'action unitaire des personnels des GRETA avec l'intersyndicale débouche sur la reconnaissance de la mission de formation continue ainsi que de formation et d'insertion professionnelles des établissements scolaires publics. Si ce projet de loi affiche des ambitions, dans le même temps, il retient son souffle. Cette loi permettra-t-elle de mieux préparer l'avenir ? Là est le vrai défi qui reste à relever. Beaucoup reste à préciser dans les textes réglementaires à venir et à renforcer sur le terrain en donnant les moyens à tous les personnels de faire leur travail dans de bonnes conditions, et de remplir toutes les missions nécessaires à la réalisation de ces ambitions.

A l'heure où le dossier des rythmes scolaires patine faute de clarifications et de préparation solide, la refondation pour une meilleure réussite des élèves tant attendue par la communauté éducative se trouve fragilisée

La SNUEP-FSU exige que l'État ait le rôle prépondérant quant à la compétence de définition des cartes des formations professionnelles initiales, que l'orientation scolaire reste compétence exclusive de l'État et s'opposera à tout transfert des cartes de formation aux Régions. Les CIO ne doivent pas être transférés et leurs personnels doivent rester sous l'autorité de l'Éducation nationale. Ils doivent être explicitement cités dans le projet de loi, l'intervention syndicale a permis que ce soit le cas dans la dernière version du projet qui nous a été transmis. Il faut le confirmer dans l'annexe ! Copsy et Dcio doivent retrouver leur place dans la communauté éducative. Ils doivent en outre être cités dans la programmation des moyens pour l'application de la Loi à l'instar des autres catégories de personnels.

Il faut également travailler aux évolu-

tions nécessaires des métiers et des pratiques professionnelles de tous les personnels. Il faut réaffirmer ces évolutions comme des leviers majeurs de transformation, mettre tous les personnels au cœur de la « refondation de l'école ». Celle-ci ne peut se faire sans eux !

Les questions concernant les personnels non enseignants restent trop absentes. Or, ceux-ci jouent un rôle fondamental dans l'organisation et l'administration du système éducatif, dans la prise en charge des jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des difficultés, qu'elles soient scolaires, sociales ou de santé. Il convient de reconnaître et renforcer le rôle et les missions de tous les personnels. L'accompagnement social individuel ou collectif auprès des élèves et des parents est indispensable pour inclure les plus en difficulté dans notre système scolaire et favoriser la réussite de tous les élèves. C'est pourquoi la SNUEP-FSU réaffirme comme prioritaire sa revendication de renforcement des équipes pluri-professionnelles (CPE, Copsy, Assistants sociaux, infirmières), à travers la création massive de postes à l'Éducation nationale.

Il conviendra aussi d'introduire de nouvelles modalités de pilotage du système éducatif, de conforter son administration, et d'en finir avec le nouveau management public. Les services administratifs et de gestion ont été beaucoup désorganisés par les politiques de suppressions massives de postes des années passées et les réorganisations hasardeuses qu'elles ont produites. Il importe de programmer le recrutement de personnels administratifs à la hauteur de l'ambition affichée.

La SNUEP-FSU rappelle qu'elle souhaite que soit rapidement mises en discussion l'amélioration des conditions de travail des personnels, la revalorisation

→→

→→ de leurs carrières et leurs rémunérations. Les conditions de travail se sont profondément dégradées et la revalorisation du métier ne pourra pas passer par le donnant/donnant que le ministre présente à la presse. Ceci est d'autant plus nécessaire que par ailleurs nous vivons une crise importante de recrutement. Elle attend donc l'agenda de cette concertation.

En ce qui concerne la formation des enseignants, l'absence de concertation avec l'enseignement supérieur dans la mise en œuvre des futures Espé et dans la réforme de la FDE en général, le calendrier intenable, obère les conditions de réussite d'une réforme demandée par tous. La SNUEP-FSU ne saurait accepter que les recteurs, leurs décisions unilatérales se substituent au débat. Il faut du temps, sans obérer les nécessaires recrutements, du temps qui doit être donné pendant l'année 2013-2014. La SNUEP-FSU demande

que le travail en cours sur les référentiels des métiers soit abandonné au profit d'une concertation approfondie sur la formation des personnels.

Les recrutements d'emplois d'avenir professeur ne constituent pas les pré recrutements que la SNUEP-FSU revendique. Elle considère néanmoins que le dispositif proposé par les projets de décret et de circulaire respecte en partie les conditions qu'elle a défendues afin que ce dispositif représente une aide effective dans un projet de préparation des concours pour les jeunes qui seront recrutés. Les difficultés liées à la compatibilité des temps de formation universitaires et le temps de présence dans les établissements, notamment dans le second degré, restent posées.

Il nous faut dès à présent, préparer la rentrée 2013 et ouvrir les différents chantiers à mener : mise en œuvre de la priorité au primaire, avenir des Rased, collège pleinement inscrit dans le second degré, réforme des

lycées, éducation prioritaire, formation, missions des personnels et évolutions des métiers, pilotage et administration du système éducatif.

Nous avons examiné au printemps différents textes relatifs à la situation des contractuels. Pourquoi leur publication n'est-elle pas encore intervenue ?

Notre inquiétude est d'autant plus grande que les conditions d'emploi de ces personnels n'ont guère évolué : recours aux vacances qui devaient être abrogées, contrats interrompus à l'occasion des congés scolaires, contrats occasionnels... Il est urgent que nous discutons dans ce ministère de règles de gestion nationale, d'une harmonisation des rémunérations vers la situation la plus favorable, de l'accompagnement et du financement par l'administration de la validation des acquis de l'expérience... ■

LETTRE AU MINISTRE du SNES, SNEP et SNUEP-FSU

19/12/2012

Monsieur le Ministre,

Nous venons d'être consultés par la DGESCO et la DGRH sur des projets de référentiels de compétences pour les enseignants, les professeurs documentalistes et les CPE. La publication de ces textes n'est absolument pas envisageable en l'état ; des évolutions et clarifications sont indispensables.

Nous constatons que ces documents ont deux finalités qui nous semblent incompatibles et qui ne peuvent être traitées dans la précipitation : servir de base à l'évaluation des stagiaires et dresser la liste des compétences à acquérir tout au long de la carrière. Support de l'évaluation des stagiaires, ils engagent la nature des épreuves de concours auxquels seront soumis ces derniers. Or, alors qu'aucune discussion n'a été engagée sur la réforme des épreuves de concours, il n'est pas concevable que soit ainsi envisagée la publication de tels documents.

Concernant le second objectif, vous avez annoncé l'ouverture en 2013 de négociations sur les missions des personnels d'éducation. Pour une part, importante sur cer-

tains sujets, les projets de référentiels préjugent des conclusions de cette négociation, ce qui pose des problèmes de méthode, d'autant que nous ne sommes pas favorables à une évaluation des personnels fondée uniquement sur les compétences.

Enfin, nous ne pouvons accepter que ces textes soient publiés dans un arrêté alors que nos missions sont explicitées dans une circulaire, texte de niveau inférieur dans la hiérarchie des normes.

Très confus, ils mêlent en outre missions, principes, compétences, oscillent entre compétences génériques et spécifiques à tel ou tel degré d'enseignement. Une réflexion ordonnée suppose de partir de la définition des missions pour en décliner ensuite les compétences à mettre en œuvre, non l'inverse. Aussi convient-il d'éclaircir le statut de ces textes et de revenir en profondeur sur leur contenu.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Ministre, de retirer ces textes de la discussion et de soumettre à la négociation un document se limitant au contenu de la formation des maîtres que vous voulez mettre en œuvre, en prenant soin de différencier la situation de certains corps et sans anticiper les négociations à venir.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

DE LA RGPP À LA MAP.... :

LE CHANGEMENT DOIT ÊTRE AU RENDEZ-VOUS !

Le premier comité interministériel de modernisation de l'action publique s'est tenu aujourd'hui.

Si la nécessité d'évaluer les politiques publiques est réelle afin de mener mieux l'action publique, les agents de la Fonction publique, comme les usagers, attendent qu'aujourd'hui soit donné le cap pour que le rôle de la Fonction Publique soit conforté afin notamment d'en finir avec la RGPP

C'est pourquoi l'objectif prioritaire du gouvernement actuel ne peut pas être de simplement « réaliser des économies » en considérant qu'ainsi la Fonction publique contribuera « au financement de la compétitivité

Communiqué SNUEP-FSU du
5/01/2013

GRÈVE DE LA FAIM

DES SANS-PAPIERS LILLOIS

Depuis 65 jours, 52 sans-papiers lillois sont en grève de la faim parce qu'il n'y a à ce jour pour eux pas d'autre moyen d'espérer sortir de leur situation de clandestinité, d'exploitation et de désespoir. Quelques avancées ont été faites par le préfet du Nord/Pas-de-Calais fin décembre en acceptant la régularisation de 9 grévistes de la faim, le réexamen de certains dossiers et la reconnaissance du CSP59 comme interlocuteur de la préfecture conformément aux accords Delarue de 2004 (suite aux grèves de la faim de 2003 et 2004, ces accords prévoyaient des régularisations immédiates ainsi que le principe de réunions mensuelles pour examiner les cas litigieux avec le CSP,

du pays ». L'urgence est aujourd'hui de penser mieux le rôle de l'État sur l'ensemble du territoire, d'améliorer la qualité des services rendus à tous les usagers et aussi d'améliorer les conditions de travail et de rémunération des agents.

Il ne faudrait pas laisser à penser que la Fonction publique serait dans notre pays une charge ni même « le » secteur où, sans conséquence aucune, il est possible de faire des économies.

La Fonction publique est, elle aussi, créatrice de richesses. Formation, Éducation, Recherche, Environnement, Agriculture... Autant de secteurs qui concourent par leur activité à relever les défis à venir et donc au développement de l'activité de notre pays.

La Fonction publique et les services publics, y compris territoriaux, sont aussi un puissant moyen pour lutter contre les inégalités et les injustices sociales. En période de crise telle que la CIMADE, le MRAP et la LDH). Le 4 janvier, une maraude sociale, avec la Croix Rouge a été mise en place.

La SNUEP-FSU prend acte de ces quelques avancées. Cependant, il est plus que temps que des signes forts soient donnés par le Préfet, le Ministre de l'Intérieur et le Président de la République afin que tous, pouvoirs publics et grévistes sortent de cette situation de crise extrême dans le respect de la dignité humaine et des principes de la République.

La SNUEP-FSU demande donc que la situation des grévistes soit réexaminée de façon bienveillante – comme les pouvoirs discrétionnaires du Préfet le permettent-, que les deux grévistes expulsés au 58^e jour de grève de la faim soient rapatriés et qu'une réflexion de fond soit entamée, dans le respect des accords Delarue afin d'éviter une issue dramatique et que d'autres personnes mettent leur vie

nous la vivons, il nous faut préserver cet indispensable outil de cohésion sociale.

Les attentes des usagers et des agents de la Fonction Publique sont aujourd'hui importantes.

La SNUEP-FSU attend du gouvernement qu'il permette à la Fonction Publique et aux services publics de jouer tout leur rôle. Qu'ils soient définitivement considérés comme des investissements d'avenir !

C'est en ce sens que la SNUEP-FSU mène sa campagne « La Fonction publique, une charge ? Non une chance ! » en donnant la parole à tous les agents afin qu'ils expriment leurs attentes.

La SNUEP-FSU attend que les discussions ouvertes dans le cadre de l'agenda social par la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique permettent de déboucher rapidement sur de premières améliorations concrètes. ■

en danger.

Elle appelle à la manifestation du samedi 5 janvier à Lille, 15h, Place de la République. ■

BO n°1 du 3 janvier 2013

● Promotions corps-grade

Accès au grade de professeur agrégé hors classe
Note de service n° 2012-205 du 27-12-2012 (NOR : MENH1242437N)

● Promotions corps-grade

Accès au corps des professeurs agrégés
Note de service n° 2012-206 du 27-12-2012 (NOR : MENH1242435N)

● Promotions corps-grade

Avancement de grade à la hors-classe des professeurs certifiés, des professeurs de lycée professionnel, des professeurs d'éducation physique et sportive et des conseillers principaux d'éducation
Note de service n° 2012-207 du 27-12-2012 (NOR : MENH1242438N)

Objet : Demande d'audience sur la situation de Christian Marion, PLP,
licencié en 2010 par le ministère de l'Éducation nationale

Paris, le 14 décembre 2012

Monsieur le Ministre,

Les organisations signataires attirent votre attention sur la situation dramatique de notre collègue Christian Marion, professeur en entretien des articles textiles (EAT) au lycée. Gabriel PÉRI de Toulouse licencié en septembre 2010 au motif d'insuffisance professionnelle.

De fait, aucune faute grave ne lui est reprochée mais un ensemble de faits anodins .

Plusieurs formateurs, chefs d'établissements ou collègues enseignants, ont témoigné en sa faveur. Lors de la commission paritaire disciplinaire, les 9 enseignants, toutes organisations syndicales confondues, se sont prononcés à l'unanimité en sa faveur. De plus, beaucoup d'irrégularités dans le procès-verbal de la CAP ont été relevées par les organisations syndicales présentes.

Il subsiste à ce jour, un très fort sentiment d'injustice. Notre collègue est victime d'un préjugé de la part d'une partie de sa hiérarchie, dont l'origine est liée à un conflit sur des conditions d'hygiène et de sécurité des élèves et des personnels dans l'atelier de pressing où exerçait Christian Marion. Ce dernier, issu du monde professionnel, a précédé sa hiérarchie locale dans la demande de mise en conformité des locaux, en accord avec le code du travail en matière de santé et sécurité. C'est la circulaire Fonction Publique n° 33612 du 08 août 2011 qui enjoindra les administrations à se rapprocher, pour les rendre applicables, des règles du code du travail.

Christian Marion était un professeur investi dans sa fonction. A l'humiliation de la sanction s'ajoute la difficulté pécuniaire. N'ayant pas 15 ans de service, il ne peut prétendre à aucune retraite de l'Éducation nationale. Nous souhaitons donc qu'une audience à son sujet se tienne dès que possible.

Veuillez agréer l'expression de nos salutations, Monsieur le ministre, et de notre attachement au service public de l'enseignement professionnel.

Les organisations syndicales : CGT – SNUEP-FSU - Action et Démocratie - SUD éducation

BO n°2 du 10 janvier 2013

● **Traitements et indemnités, avantages sociaux**

Changements de résidence ayant pour destination ou pour origine un Dom ou une Com

Procédure de prise en charge des frais

Circulaire n° 2012-197 du 10-12-2012 (NOR MENF1235567C)

Enseignements primaire et secondaire

● **CAP**

« Métiers de la mode : chapelier-modiste » : modification

Arrêté du 6-12-2012 - J.O. du 12-12-2012 (NOR MENE1240081A)

● **Baccalauréat professionnel**

« Électrotechnique, énergie, équipements communicants » : modification

Arrêté du 8-11-2012 - J.O. du 23-11-2012 (NOR MENE1238972A)

L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DOIT RESPECTER LA NEUTRALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT !

Depuis la mi-décembre, l'Enseignement Catholique, par la voix de son Secrétariat Général, mène campagne contre le projet de loi relatif au mariage pour toutes et tous.

En affirmant qu'« une telle perspective exige l'ouverture d'un large débat », il nie que le débat démocratique se déroule depuis plusieurs mois, pendant la campagne électorale, mais aussi lors des nombreuses auditions qui ont été menées par les ministres de la justice et de la famille et à l'assemblée nationale. L'Enseignement Catholique tente ainsi de manipuler l'opinion publique.

De plus, il verrouille le débat à l'avance, en ce qu'il impose, sans se soucier de leur opinion, aux enseignant-es et personnels des écoles catholiques de se prononcer contre ce projet de loi. Plus grave, il transforme ces écoles en courroie de transmission de la campagne orchestrée par la droite, les églises et l'extrême-droite, et appelle implicitement les enseignant-es et personnels de ces écoles à s'adresser aux jeunes dont ils ont la charge, et à leur parents, pour les amener à la manifestation du 13 janvier.

L'enseignement catholique procède ainsi à une démarche pour le moins curieuse, il assume ouvertement le fait d'appliquer les consignes de l'Église dans le domaine éducatif, tout en affirmant assurer une mission de service public... Ce double langage ne trompe personne.

L'Enseignement Catholique, qui bénéficie déjà de 7 milliard de subventions, doit respecter la neutralité de l'enseignement qui est dispensé dans le cadre des programmes officiels, tout comme le font les enseignant-es de l'École publique. C'est aussi à l'État de faire respecter ce devoir de neutralité à ceux qu'il subventionne, et le ministre est dans son rôle lorsqu'il rappelle l'enseignement catholique à ses devoirs.

Sur le fond, il s'appuie sur des arguments prétendument scientifiques assésés comme des vérités incontestables et incontestées. Pourtant, les neuro-biologistes démontrent que les particularités individuelles sont bien plus importantes que les différences liées au sexe. Pourtant, les professionnel-les de l'enfance, dont nous faisons aussi partie, savent que ce qui est déterminant pour le développement harmonieux d'un enfant, ce n'est pas tant la structure de la famille que la qualité des relations à l'intérieur de celle-ci. Enfin, l'enseignement catholique évoque les droits de l'enfant, mais fait totalement l'impasse sur le mal-être des jeunes LGBT, pouvant aller jusqu'à la déscolarisation, la dépression ou le suicide, et sur le droit à la sécurité juridique que n'ont pas les enfants vivant dans les familles homoparentales.

La SNUEP-FSU poursuivra inlassablement son combat pour l'égalité, en particulier en luttant quotidiennement contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dont sont victimes certain-es élèves, leurs familles, et certain-es collègues. Elle appelle à participer massivement aux mobilisations des 19 et 27 janvier prochains en faveur de l'égalité des droits.

**LE SNUEP -FSU APPELLE TOUS LES PERSONNELS DANS LES LP, SEP, SEGPA ET EREA,
À LA GRÈVE ET À PARTICIPER
MASSIVEMENT AUX MANIFESTATIONS LE 31 JANVIER 2013.**



Allez sur le site du snuep pour trouver toutes les infos